

Délibération n°D20230046

Rapporteur : Marie-Hélène SCOTTI

Service : Éducation

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

VU le règlement intérieur des accueils périscolaires définissant les modalités d'organisation de ces différents temps approuvés en 2002 et modifié en 2014 et 2015 ;

VU la délibération D20230009 du 2 février 2023 par laquelle le conseil municipal propose la mise en place d'un nouveau rythme scolaire, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 ;

VU les avis unanimement favorables rendus par les conseils d'écoles bergeracoises quant au rythme scolaire de 4 jours, à adopter à compter de septembre 2023 ;

VU la décision de la DASEN de la Dordogne du 27 février 2023 de déroger, pour les écoles bergeracoises à l'organisation de la semaine scolaire et de la fixer en 8 demi-journées par semaine en lieu et place de 9 demi-journées ;

VU la volonté de la Ville de BERGERAC de limiter le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, de réduire notablement l'empreinte carbone et de faciliter la logistique de la restauration scolaire ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24/04/2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'élaborer un système de réservation de repas à l'année pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire et d'établir un règlement intérieur lié à cette restauration à partir de la rentrée scolaire de septembre 2023. Cette réservation peut être modifiée ou annulée jusqu'à 10 jours avant (soit J-10) ;

CONSIDÉRANT qu'il convient aussi de modifier les horaires de l'organisation de la pause méridienne et des temps de médiation éducative, suite au changement de rythme scolaire.

Un nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires et un règlement intérieur de restauration scolaire définissant les modalités d'organisation de ces différents temps sont proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur propre à la restauration scolaire des écoles publiques bergeracoises prévoyant les modalités de réservation des repas, tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre desdits règlements et à signer tous documents y afférents.

Adopté par 24 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

7 voix contre : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Marion CHAMBERON.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **10 MAI 2023**
et de l'affichage en date du **10 MAI 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD